



**Compte rendu de la Réunion inaugurale de la Commission des Femmes
Parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe tenue à Khartoum, Soudan les
27 et 28 septembre 2010.**

1.0 La Réunion inaugurale de la Commission pour la Conférence des Femmes Parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe, organisée par l'Association des Sénats, Shooras et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA), en collaboration avec le Conseil des Etats du Soudan, s'est tenue à Khartoum, les 27 et 28 septembre 2010.

La Commission s'est réunie dans la salle plénière du Conseil des Etats du Soudan.

1.1. La Séance d'ouverture

La Réunion inaugurale a été déclarée ouverte par Son Excellence Ambali Abdullah Al-Ajab, Président de la Commission pour la Paix, la Réconciliation et l'Unité Nationale au Conseil des Etats du Soudan, qui a représenté S.E le Lieutenant Général Adam Hamid Moussa, Président du Conseil des Etats du Soudan. Dans son discours d'ouverture, S.E Ambali Al-Ajab a appelé la Commission à faire preuve de détermination dans la promotion de liens de solidarité entre les femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe et dans le renforcement de l'autonomisation des femmes dans la région.

1.2. Discours de bienvenue du Secrétaire Général d'ASSECAA

Le Secrétaire Général de l'Association des Sénats, Shooras et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA) S.E Livinus I. Osuji a, dans son



discours de bienvenue, appelé la Commission à constituer un organe de réflexion de la Conférence des Femmes Parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe en vue de permettre aux femmes parlementaires et aux femmes des deux régions de contribuer d'une façon générale et effective au développement dans les régions d'Afrique et du Monde Arabe.

2.0 Les membres de la Commission:

Les membres de la Commission étaient composés comme suit :

- Mme Georgette Opape, membre du Sénat gabonais.
- Dr. Bahia Al-Jashi, membre du Conseil Shoura de Bahreïn.
- Mme Latifa Al-Ziwani, membre de la Chambre des Conseillers du Maroc.
- Mme Fatima Mohammed Mohammed, membre du Conseil Shoura du Yémen.
- Mme Wedad Ya'acob, membre du Conseil des Etats du Soudan.

2.1 Les Conseils/Sénats absents à la Réunion

Les institutions suivantes se sont excusées de ne pas prendre part à la réunion. Il s'agit de:

- Le Sénat de la République Fédérale du Nigeria.
- Le Conseil National des Provinces d'Afrique du Sud



2.2. Les participants à la Réunion

- Mme Sa'adia Malah du Conseil des Etats du Soudan.
- Mme Hajer Al-Said Awadh, membre du Conseil des Etats du Soudan.
- Mr Ayoob Tarif du Conseil Shoura de Bahrein.
- Mlle Ghizlan Kadar de la Chambre des Conseillers du Maroc.
- Mme Béatrice Ntoutoume du Sénat de la République Gabonaise.
- Mr Anwar Al-Shoaybi du Secrétariat Général d'ASSECAA.
- Mr Radwan Amer du Secrétariat Général d'ASSECAA.
- Mr Jean Paul Rwinginga du Secrétariat Général d'ASSECAA.
- Mlle Rehab Ishaq Darweesh du Secrétariat Général d'ASSECAA.

3.0 Nomination de la Présidente de la Commission

Madame Wedad Ya'acob, une femme leader, membre du Conseil des Etats du Soudan, philanthrope et femme d'affaires, a été présentée par le Soudan et a été unanimement désignée comme Présidente de la Commission.



3.1 Le mandat des membres de la Commission

Le Secrétaire Général d'ASSECAA, Mr Livinus I. Osuji a annoncé que les membres de la Commission sont nommés pour une période de deux ans à ce stade initial. La nomination est renouvelable, à moins qu'un membre de ladite Commission ne fait plus partie de son propre parlement

4.0 Les discours :

La présidente de la Commission a, dans son discours, exprimé son immense gratitude pour l'honneur que les membres de la Commission lui ont fait en la désignant comme première présidente de la Commission de la Conférence des Femmes Parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe. Elle a promis de faire tout son possible en vue de promouvoir les objectifs de la Commission. Elle a lancé un appel aux membres de la Commission de la soutenir dans l'énorme responsabilité de diriger la Commission.

Les membres de la Commission ont aussi prononcé des discours dans lesquels ils ont exprimé leur immense gratitude à l'Association des Sénats, Shoora et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA) pour la mise en place de la Commission de la Conférence des Femmes Parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe qui servira comme un organe de réflexion sur les grandes questions de la Conférence des Femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe. Elles ont apprécié la pertinence derrière la création de la Conférence des Femmes Parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe qui travaillera pour le renforcement et l'autonomisation des femmes dans les deux régions et les sensibiliser à la contribution au développement national.



5.0 Revue du Rapport de la première Conférence des Femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe.

Les membres de la Commission ont analysé le rapport de la première Conférence des femmes parlementaires et ont proposé des recommandations qui seront présentées à la prochaine Conférence puisque des résolutions ont été adoptées à la première Conférence mais n'ont pas été entièrement mises en application par les parlements/gouvernements dans la région. Ces recommandations sont les suivantes:

- a. L'Adoption par les parlements d'Afrique et du Monde Arabe, d'une législation en matière du genre qui facilite la participation des femmes au processus politique, à travers la disposition d'un quota de 30% pour les postes politiques dévolus aux femmes conformément à la résolution des Nations-Unies;
- b. La mise en place urgente d'un mécanisme d'application de tous les protocoles et les traités sur la parité des genres ratifiés par les pays individuellement et la formulation des politiques qui permettent aux femmes d'avoir accès aux facilités de crédits et la promotion des mêmes opportunités en matière d'emploi et de salaires entre les hommes et les femmes;
- c. L'adoption des lois visant l'élimination de toutes les coutumes et les règles qui empêchent l'accès des femmes à l'héritage, aux terres agricoles et aux autres besoins économiques;



d. L'établissement d'un système de gratuité des soins de santé pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans et l'intensification de la lutte contre le VIH/SIDA et d'autres maladies endémiques;

e. L'adoption par tous les gouvernements des pays d'Afrique et du Monde Arabe d'une législation qui facilite et encourage l'éducation des filles en vue de leur préparer aux hautes responsabilités dans le secteur public et privé d'une nation;

f. L'amélioration du niveau de transparence et de gestion responsable par les gouvernements des pays d'Afrique et du Monde Arabe en vue de réduire les tensions et les conflits dans le domaine politique;

g. L'usage des programmes électoraux des femmes parlementaires des deux régions en vue de sensibiliser leurs électeurs sur l'influence négative de certaines pratiques culturelles, religieuses et traditionnelles qui font obstacle au développement de la femme.

6.0 Lieu de la prochaine Conférence des Femmes Parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe pour 2011

La Commission a délibéré et a résolu que :

a. Le Secrétariat d'ASSECAA communique avec les autres pays membres afin de trouver un lieu pour la tenue de la prochaine Conférence des Femmes Parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe prévue pour l'année 2011.



b. La Présidente de la Commission et les délégués du Soudan prennent contact avec le Conseil des Etats du Soudan pour confirmer la tenue de cette Conférence au Soudan.

c. Les membres de la Commission consultent leurs conseils pour s'assurer si un pays membre est prêt pour accueillir la prochaine Conférence.

6.1 Le Secrétaire Général a annoncé que les responsabilités d'un pays hôte pour la Conférence sont les suivantes :

a. Assurer le lieu de la Conférence

b. Assurer la sécurité au lieu et aux hôtels des délégués,

c. Identifier les hôtels qui seront utilisés par les délégués et faire les réservations nécessaires selon leurs préférences,

d. Faciliter l'octroi des visas pour les délégués qui viennent des pays où le pays hôte n'a pas de représentation diplomatique,

e. Assurer le transport des délégués de l'Aéroport aux hôtels et des hôtels vers l'Aéroport à la fin de la réunion,

f. Mettre à la disposition des délégués un personnel chargé du protocole pour les assister durant leur séjour dans le pays hôte.

6.2. Le Secrétaire Général a encore une fois souligné que le pays hôte n'a pas l'obligation de payer les frais d'hôtel ou les tickets d'avion pour les délégués.



7.0 Date de la Conférence

La Commission a proposé que la prochaine conférence des femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe ait eu lieu au mois de novembre 2011.

8.0 Les prévisions budgétaires pour la Conférence des femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe

La Commission a coordonné la préparation d'un budget pour la Conférence des Femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe prévue pour l'année 2011. Il a été convenu que le budget de la Conférence sera inclus au budget annuel d'ASSECAA de 2011 et sera présenté au Conseil de l'Association lors de sa réunion prévue au mois de décembre 2010.

9.0 La prochaine réunion de la Commission

La Commission a délibéré et a résolu que la prochaine réunion de la Commission se tiendra à Libreville au Gabon au mois de décembre 2010 lors de la Réunion du Conseil et de la Conférence de l'Association.

Le Secrétaire Général d'ASSECAA a été mandaté par la Commission pour transmettre cette résolution aux Conseils/Sénats membres de l'Association en vue de faciliter l'inclusion des membres de la Commission aux délégations des conseils/sénats qui se rendront à la Conférence du Gabon en décembre 2010.



10.0 Modalités de mise en application des conclusions de la Conférence des Femmes Parlementaires d'Afrique et du Monde

Arabe.

La Commission a délibéré et a résolu que les modalités de mise en application des conclusions de la Conférence des Femmes Parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe seront rédigées lors de la prochaine réunion de la Commission qui se tiendra au Gabon en marge de la Réunion du Conseil et de la Conférence de l'Association.

11.0 Discours de remerciement

Le Dr Bahia Al-Jashi, membre du Conseil Shoura de Bahreïn a prononcé un discours de remerciement dans lequel elle a exprimé son immense gratitude au Conseil des Etats du Soudan pour avoir pris l'initiative d'accueillir la réunion inaugurale de la Commission des Femmes Parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe.

Elle a présenté ses chaleureuses félicitations à Madame Wedad Ya'acob pour sa nomination en qualité de présidente de la Commission et a souligné la nécessité pour les déléguées qui ont pris part à cette réunion, de rester en contact entre elles.

Le Dr Bahia a promis d'informer ses collègues femmes parlementaires du Conseil Shoura de Bahreïn, des résolutions prises lors de la réunion de la Commission.



Les délégués du Maroc et du Gabon ont, à leur tour, appuyé le discours de remerciement du Dr Bahia et ont promis de ne ménager aucun effort en vue de s'assurer du succès des travaux de la Commission dans la conduite des affaires des femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe.

12.0 Fin des travaux de la Commission

Les travaux de la Commission se sont clôturés mardi le 28 septembre 2010 à 14 heures par une résolution unanime de se rencontrer encore une fois à Libreville au Gabon les 2 et 3 décembre 2010.

Le Secrétariat Général d'ASSECAA

28 septembre 2010